

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 6 mai 2019

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Etaient présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président
- Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents
- Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Nicolas MATT, secrétaires
- Procuration(s) : Madame Alfonsa ALFANO ayant donné pouvoir à Monsieur Yves SUBLON, Madame Françoise BEY ayant donné pouvoir à Monsieur Serge OEHLER, Madame Martine JUNG ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Frédérique MOZZICONACCI ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric BIERRY
- Excusé(s) : Madame Nadine HOLDERITH-WEISS
- Absent(s) : Madame Suzanne KEMPF, Monsieur Marc SENE
- Rapporteur : Monsieur André ERBS

**N° CP/2019/115 - 65520 - Fonds d'attractivité
Contrats Départementaux-Fonds d'attractivité- Construction
d'accueils Périscolaires sur les Communes de la Communauté
de Communes de la VALLEE DE VILLE inscrits dans un projet
éducatif global à destination de l'enfance, de la famille et de la
jeunesse**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'approuver, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin, au titre du Fonds d'attractivité et de développement, au projet partenarial de développement et d'attractivité de construction d'accueils périscolaires sur les communes de la communauté de communes de la Vallée de Villé inscrits dans un projet éducatif global à destination de l'enfance, de la famille et de la jeunesse ;

- décide d'approuver les termes du projet de convention de partenariat à conclure entre le Département du Bas-Rhin la Communauté de communes de la Vallée de Villé, les SIVU du Giessen et du Honcourt, ainsi que les Communes de Neuve-Eglise, Breitenau, Triembach Au-Val, St-Maurice, Breitenbach, Saint-Martin, Maisongoutte, Dieffenbach Au-Val, Neubois, et le centre social et familial de la MJC "Le Vivarium", joint en annexe à la présente délibération ;

- dit que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet notamment dans les domaines de l'enfance, de la famille et de la jeunesse ;

- décide d'attribuer une subvention de 357 781€ au SIVU du Giessen pour le projet d'équipement périscolaire sur le territoire de la Commune de Neuve-Eglise au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité ;
- décide d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre le SIVU du Giessen et le Département du Bas-Rhin, destinée à permettre le versement de la subvention, joint en annexe à la présente délibération ;
- décide d'attribuer une subvention de 126 000 € à la Commune de Saint-Maurice pour le projet d'équipement périscolaire sur le territoire de la Commune de Saint-Maurice au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité ;
- décide d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre la commune de Saint-Maurice et le Département du Bas-Rhin, destinée à permettre le versement de la subvention, joint en annexe à la présente délibération ;
- autorise son président à signer les conventions précitées.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur adjoint au DGS



Guillaume KLEINPETER

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20190506-lmc1123111-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 14/05/19